

Compte-rendu du 6^{ème} COMITE ÉOLIEN DE CINTEGABELLE

Date : lundi 9 avril 2018 – 18H/20H	
Lieu : Communauté de Communes Lèze Ariège – salle du Conseil Communautaire	
Participants présents : liste en PJ	
Excusés : liste en PJ	
Ordre du jour :	
<ul style="list-style-type: none">– Tour de table des membres présents.– Présentation du scénario REPOS Occitanie et discussion– Adoption du compte rendu du dernier comité.– Discussion du « règlement de communication ».– Etat d'avancement du projet éolien.– Autres points d'actualité.– Ordre du jour de la prochaine réunion.	
Documents distribués en séance :	Documents joints au compte-rendu :
- série de documents de présentation du scénario REPOS (Région à énergie positive) de la Région Occitanie	- liste des présents - règlement intérieur

Déroulement de la réunion

A. Présentation REPOS « Région à Energie Positive »

Introduction par Madame Françoise DEDIEU-CASTIES, élue du PETR Sud-Toulousain, sur la reprise du Comité Eolien et son déroulement, avec notamment en préalable à la réunion proposée, l'intervention de Monsieur Thierry COTELLE, conseiller régional, pour une présentation des enjeux du scénario « Région à énergie positive ou REPOS ».

Au préalable, différents documents de présentation du scénario REPOS ont été distribués aux participants. Un échange sur différents aspects liés notamment à la réalisation des objectifs ambitieux de REPOS et plus largement aux enjeux de la transition énergétique en général, a pu avoir lieu pendant environ 1 heure. Après cette séquence, le Comité Eolien ? à proprement parlé ? a pu se dérouler.

B. 6^{ème} réunion du comité éolien de Cintegabelle

1 – Adoption du relevé de séance du précédent Comité Eolien

Avant adoption du compte rendu du dernier comité éolien du 31 mai 2017, P.POUECH demande s'il y a des remarques ou modifications qui seraient à prendre en compte.

- Au regard des échanges qui ont eu lieu lors de la précédente réunion (cf. page 2, §.1), B.LAGARDE souhaite que le comité revienne sur la capacité de la commune de Cintegabelle à mettre en place sur son territoire le projet d'éoliennes au regard de son PLU.

→ Il est proposé de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Mr Lagarde souhaite apporter une précision sur l'expression « Frein sur la liberté du débat » (cf. bas de la page 3) et réitère sa demande d'abandon des méthodes de dialogue utilisées au cours des anciens débats.

→ P.POUECH prend acte de cette demande et propose de revenir sur ce point si nécessaire en fin de réunion au regard de son déroulement.

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu du comité éolien du 31 mai 2017 est adopté.

2 - Discussion du « règlement de communication ».

P.POUECH fait part des travaux réalisés au cours de deux réunions du groupe communication qui se sont tenues en 2017 (cf. comptes rendus du 18 janvier et du 14 mars). Lors du dernier comité éolien, l'ARPE s'était engagée à proposer un règlement permettant de définir les engagements qui s'imposent aux membres du comité dans le cadre des communications externes qu'ils seraient amenés à faire. Il est précisé que ce règlement s'inscrit dans un cadre de confiance entre les membres du comité et dans le respect d'un code déontologique.

Il est proposé de rajouter un article dans le règlement intérieur existant plutôt que mettre EN place une charte spécifique (cf. art.6 du document distribué en séance). La proposition d'article est distribuée, une lecture est faite pour recueillir les remarques des membres présents ; elles sont reportées ci-après :

- qu'appelle-t-on « communication externe » : toute communication qui est faite en dehors du comité éolien à proprement parlé, comme par exemple : une réunion publique, une réunion de groupe ou d'association, une assemblée d'élus, un évènement public ...

- il est demandé de préciser le terme « confidentiel » : il est réservé aux informations qui ne doivent pas être diffusées à l'extérieur du comité. Chaque personne détermine si le document ou l'information qu'elle apporte est à caractère confidentiel ; les documents devront également porter cette mention. A distinguer du « document de travail » qui une fois validé par l'instance, peut être diffusé et devient public. Il s'agit par exemple du compte-rendu du comité éolien qui, pour être diffusé, doit être validé en séance.

- il est nécessaire de préciser que chaque membre s'engage à communiquer les informations sans les déformer et les documents sans modification.

Suite à la prise en compte des différentes remarques, l'article modifié est accepté et sera intégré au règlement intérieur. Le nouveau règlement intérieur sera communiqué avec le compte rendu de la réunion.

La question du nombre de comités éoliens qui pourront se réaliser à l'avenir est évoquée. B.MARTY, directeur du PETR Sud Toulousain, précise que ce dernier a commandé une mission de l'ARPE pour une durée de 3 ans. Le délai administratif prévoit la réalisation de différents comités sur cette période débutée en 2016. Si à la fin de la mission (située entre décembre 2018 et mars 2019), il s'avère qu'il est nécessaire que le comité éolien puisse continuer, alors une nouvelle organisation pourra être envisagée afin d'accompagner le projet.

3- Etat d'avancement du projet éolien

Monsieur S.BESNARD, ENGIE GREEN, est invité à faire un état d'avancement du projet éolien.

Le mât de mesure des vitesses de vent a été enlevé en novembre 2017. Les résultats sont analysés et permettent d'alimenter les données au niveau de l'étude de vent et l'étude d'acoustique. Ces deux études sont en cours, elles détermineront les différents scénarios d'implantation possible en tenant également compte des études de biodiversité et d'environnement. Les scénarios seront ensuite analysés sur une grille multicritères au niveau des impacts potentiels. En général, les services de l'état demandent à avoir 3 scénarios comparés lors de la demande d'autorisation.

Au niveau du calendrier, le déroulement du projet devrait s'accélérer. Il est envisagé de pouvoir disposer des scénarios d'implantation avec leur comparaison, soit avant l'été, soit au mois de septembre 2018.

Autre élément d'information, il y avait initialement 3 zones envisagées pour l'implantation d'éoliennes : deux zones situées à l'Ouest de la route principale et une zone à l'Est. Suite à l'absence d'accord avec les propriétaires fonciers, l'étude sur la zone Est a été abandonnée. Sachant que le projet visait à l'origine entre 4 et 9 éoliennes selon la viabilité de ces zones, un maximum de 6 éoliennes sera possible aujourd'hui.

S.BESNARD indique le souhait d'ENGIE GREEN de déposer la demande d'autorisation en début 2019.

4- Autres points évoqués

- B.LAGARDE demande si la visite d'un site éolien est toujours d'actualité comme cela avait été envisagé.
- S.BESNARD précise qu'ENGIE GREEN avait proposé lors d'un précédent comité, d'organiser une visite du parc éolien de Calmont (exploitant BORALEX) ; cette proposition est toujours d'actualité. Dans un deuxième temps une visite proposée à un public plus large que les membres du comité éolien pourra être envisagée.
- J.L.REMY propose le parc éolien d'Avignonet-Lauragais géré par le même exploitant, comme possibilité de visite en raison de l'organisation en place pour assurer la visite du parc (accueil par les agents de la municipalité, panneaux explicatifs...).
- le choix du parc éolien d'Avignonet-Lauragais fait l'unanimité.
- Un tour de table des personnes intéressées par cette visite montre que l'ensemble des présents souhaitent participer à cette visite.
- ENGIE GREEN propose de valider avec l'exploitant et la mairie la possibilité de visiter le site début juin. Une confirmation de possibilité de visite sera envoyée à l'ensemble des membres du comité éolien lorsque la faisabilité sera confirmée.

- L.BLANC pose deux questions :

- Sur la question du raccordement, quelle conséquence si une zone en moins :

S.BESNARD précise que le fait d'enlever la zone Est n'impacte pas le raccordement et ceci jusqu'à 6 éoliennes. Sur le projet, on ne sait pas encore où le raccordement va pouvoir se faire. Pour faire la demande officielle de raccordement, il faudra disposer de l'autorisation. Pour l'instant, la demande de raccordement n'a pas été faite ; elle pourrait se faire au moment du dépôt du dossier d'autorisation.

- Sur l'évolution du schéma de raccordement des EnR en Occitanie :

F.DEDIEU-CASTIES précise qu'il est en cours de révision, les aspects liés aux hétérogénéités des coûts de raccordement entre les deux anciennes régions (LR et MP) ne semblent pas évoluer rapidement.

- L.BLANC fait part de son étonnement lié au manque de réaction de l'assemblée alors que le porteur du projet ne maîtrise pas encore le foncier, qu'une zone est abandonnée et que cette situation pourrait amener ENGIE GREEN à abandonner le projet.
 - S.BESNARD fait acte de cette situation et signale qu'en tant que porteur de projet les situations sont souvent difficiles et fragiles tant que l'autorisation n'est pas acquise. Il note que la région Occitanie au travers le scénario REPOS souhaite fortement développer les énergies renouvelles et espère qu'elle pourra intervenir en soutien pour aider au développement des projets sur le terrain.
 - F.DEDIEU-CASTIES précise que la région peut intervenir financièrement selon différents mécanismes mais elle ne peut à aucun moment contraindre un propriétaire à vendre ou à mettre à disposition son terrain pour la réalisation d'un projet.
- Une dernière question porte sur l'hypothèse suivant : si le propriétaire actuel du terrain de la zone abandonnée change d'avis, peut-il rejoindre le projet lorsqu'il sera en production ?
- S.BESNARD précise que même s'il s'agit d'une extension de l'existant, il faudra repartir sur un dossier de demande d'autorisation comme si c'était un projet nouveau. Il faudra également évaluer l'intérêt de compléter le parc existant et bien analyser son fonctionnement ainsi que les conditions d'agrandissement.

Prochain comité éolien & Visite du parc éolien d'Avignonet-Lauragais

Visite du parc éolien d'Avignonet-Lauragais

Mercredi 13 juin de 15h à 17h.
RDV devant la Mairie d'Avignonet

Prochain comité éolien de Cintegabelle :

Mercredi 13 juin de 18h à 20h
Salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lèze Ariège
ZI Robert Lavigne, RD 820, 31190 Auterive

Ordre du jour proposé :

- Tour de table des membres présents.
- Approbation du compte rendu du dernier comité éolien
- Débriefing de la visite du parc éolien d'Avignonet-Lauragais
- Présentation des résultats de l'étude sur l'état initial du paysage
- Etat d'avancement du projet avec si possible présentation des scénarios envisagés
- Points d'actualité (notamment PLU de Cintegabelle et projet éolien)
- Ordre du jour du prochain comité éolien

Fin de séance du comité à 20H.

Compte rendu établi par Philippe POUECH, AREC Occitanie